

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Annick PRENAT à André KLEIBER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 5 mai 2025	Le 13 mai 2025	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Dominique TRÉLA est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-04-06 Attribution d'une subvention à l'association Casques Bleus Nord Franche-Comté
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la demande de subvention formulée en février 2025 par l'Association,

L'Association Casques Bleus Nord Franche-Comté, située à Belfort, a été créée le 24 janvier 2021. Elle a pour objet de prévenir ou traiter les difficultés et problématiques de l'entreprise et/ou de son dirigeant par la mise en place et l'animation du Dispositif Casques Bleus.

Ce dispositif, qui apporte une aide pour les chefs d'entreprises en difficulté, repose sur l'écoute et est fondé sur un principe bienveillant.

C'est un dispositif qui :

- Ambitionne d'intervenir au plus tôt afin d'éviter l'escalade des problèmes ;
- Cherche à solutionner le problème que rencontre l'entreprise, mais aussi l'éventuel impact psychologique de la situation sur le dirigeant ;
- Se veut pragmatique et concret ;
- Intervient à la demande du dirigeant ;
- Est complémentaire.

Au vu du nombre croissant de défaillances d'entreprises, les sollicitations se multiplient et l'action de l'Association sur le territoire est plus que jamais nécessaire.

À la suite de la demande formulée par Casques bleus Nord Franche-Comté et dans le cadre de la compétence en développement économique de la Communauté de communes du Sud Territoire, il est proposé de verser à l'Association une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à l'Association Casques Bleus Nord Franche-Comté,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 28 MAI 2025</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	